

**Termes de référence pour une formation en
contentieux environnemental – Avocats Sans Frontières
– Tunisie**

ASF recherche un/une formateur/rice pour une formation à l'intention d'avocat.e.s et juristes en Contentieux environnemental	
Projet PREVENT : Pour responsabilité et une vigilance des Entreprises	
Objectifs du projet	Contribuer à la défense et à la promotion des droits économiques et sociaux et la redevabilité des entreprises extractives et du textile, dans les régions Monastir Tataouine, Gafsa et Kebili
Date de démarrage	Date de démarrage souhaitée : Mois de mars 2021
Contact ASF et date de clôture des candidatures	zmrouki@asf.be ; consultances-tunisie@asf.be Clôture : 8 mars 2021

1. Présentation de l'organisation

Créée en 1992, Avocats Sans Frontières (ASF) est une organisation non gouvernementale internationale de droit belge, qui a pour mission de soutenir la réalisation d'une société juste et équitable et dans laquelle le droit est au service des groupes et des populations en situation de vulnérabilité. Son objectif principal est de contribuer à la mise en place d'institutions et de mécanismes permettant l'accès à une justice indépendante et impartiale, capable d'assurer la sécurité juridique et de garantir la protection et l'effectivité des droits fondamentaux pour tous. Elle met en place des activités très diverses pour garantir l'accès à la justice des plus vulnérables et la mise en place de systèmes légaux capables de les protéger.

ASF est engagée sur plusieurs axes d'intervention (accès à la justice, justice pénale internationale, lutte contre la torture, promotion des droits économiques et sociaux, défense des droits civils et politiques, soutien et protection des défenseurs des droits humains, etc.) et dispose de missions permanentes en Ouganda, en République Démocratique du Congo, au Maroc, en Tunisie et en République centrafricaine.

2. Présentation d'ASF en Tunisie

Active en Tunisie depuis février 2012, ASF vise à renforcer les acteurs de la société civile travaillant dans le secteur de l'aide légale, de la justice transitionnelle et de la mise en place des réformes, afin de les aider à améliorer la qualité de leurs services et l'efficacité de leur action, et pour participer aux réformes de la justice entamée en Tunisie. C'est dans ce contexte que travaille actuellement la mission d'Avocats Sans Frontières en Tunisie, par la mise en œuvre de plusieurs projets en partenariat avec des acteurs tunisiens (ONG de droits humains et professionnels du droit) : il s'agit à la fois de les accompagner dans la réforme de la justice, dans la promotion et la défense des droits humains, dans la protection des acquis constitutionnels et dans la création de services d'aide légale accessibles et de qualité pour les personnes en situation de vulnérabilité.

3. Présentation du contexte et du projet

Depuis novembre 2019, Avocats Sans Frontières, le forum tunisien des droits économiques et sociaux (FTDES) et I WATCH, mettent en œuvre un nouveau projet qui entend contribuer à la défense et à la promotion des droits économiques et sociaux et la lutte contre l'impunité dans les régions de Monastir, Tataouine, Gafsa et Kebili .

Plus spécifiquement, le projet entend à renforcer la redevabilité des acteurs économiques en matière de droits humains et d'environnement afin de prévenir les conflits et permettre la jouissance des droits économiques et sociaux, mais aussi la promotion d'alternatives économiques à haut impact social, écologique et sociétal.

4. Objectif de la mission :

Renforcer un groupe d'avocat.e.s et de juristes afin qu'ils assurent un montage et une représentation de qualité dans les dossiers de crimes économiques, plus précisément les crimes liés à l'environnement.

5. Résultats attendus

Les bénéficiaires de la formation maîtrisent les mécanismes, les démarches, les instances et les voies de recours nationaux et internationaux en matière de droit environnemental ainsi que les moyens de collecte et éléments de preuves y afférant.

Ils sont capables de gérer au mieux un dossier judiciaire ou bien un contentieux environnemental selon qu'il représente la défense ou les parties civiles en étayant leur argumentation par des références à la jurisprudence internationale et comparée.

La transmission de connaissances devra par ailleurs être accompagnée d'une forte dimension pratique, avec l'appui de cas d'études et des mises en situation.

6. Bénéficiaires

- Avocat.e.s et juristes du projet PREVENT

7. Conditions de la mission

La mission est organisée par ASF et ses partenaires selon les conditions suivantes :

- Le formateur/riche s'engagera pour deux jours de mission (ce séjour n'inclut pas les temps de préparation de la mission)
- Les journées sont réparties en deux séances (Matinée & Après-midi)
- Le groupe cible est un groupe d'avocat.e.s et de juristes (maximum 10 personnes)
- Lieu : à définir

8. LIVRABLES

Avant la mission :

Le programme de la formation, les méthodes et approches à adopter (sur la base des termes de références de le/la formateur/riche et en fonction des échanges avec l'équipe du projet)

Durant la mission :

Matériel pédagogique à fournir aux participant.e.s

Après la mission :

Elaborer un rapport de mission, selon la trame remise lors du briefing, au plus tard 15 jours après la fin de la mission.

9. COMPETENCES NECESSAIRES

- Spécialisé(e) en droit de l'environnement ou autre spécialité équivalente avec une expérience significative
- Expérience d'enseignant(e) ou de formateur/riche ou autre domaine pertinent d'au moins deux ans
- Connaissances dans le domaine de la Responsabilité environnementale des entreprises ainsi que du contexte des droits humains dans le cadre des entreprises commerciales.
- Connaissances dans le secteur extractif et/ou de la confection est apprécié

- Bonne connaissance de l'environnement juridique, politique, institutionnel, économique et social de la Tunisie et juste appréciation des questions politiques.
- Sens de la diplomatie
- Très bonne capacité dans l'élaboration de matériel pédagogique
- Aptitude à bien véhiculer l'information et sens pédagogique.
- Bonne maîtrise de l'arabe et du français

10. CONDITIONS PARTICULIERES

Briefing & Débriefing :

Le/la formateur/rice participera à un briefing, dès son recrutement, avec l'équipe de pilotage du projet.

La veille de la mission, une demi-journée de régulation est également prévue entre le/la formateur/rice et la coordinatrice du projet.

Une documentation sera communiquée au formateur/rice (document du projet, enquête, rapports...) et lui servira de base dans le montage du programme et du contenu de la formation.

Le/la formateur/rice s'engage à participer, après sa mission, à un débriefing permettant de nourrir, par son expérience, les autres activités du programme.

11. Comment postuler ?

Merci d'envoyer les documents suivants :

- Votre CV
- Une référence relative à une prestation similaire ,
- Proposition technique montrant la bonne compréhension des termes de référence de la mission (2 pages max.)

A envoyer au plus tard le 08 mars 2021 par mail en précisant en objet du mail : ASF-FCE-PREVENT , à l'adresse suivante : consultances-tunisie@asf.be et cc : zmrouki@asf.be;

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération. Pour des raisons de ressources humaines limitées, seul.e.s les candidat.e.s présélectionné.e.s seront contacté.e.s.